

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 28 : PRU Maubeuge Louvroil - Déclassement de la parcelle cadastrée V n°1231p (nouvellement V n° 1255) sise rue Haute

Lors de la séance du conseil municipal du 27 juin 2013, Monsieur le Député-Maire a été autorisé à signer tout acte relatif à la cession d'emprises foncières communales à la SA PROMOCIL dans le cadre d'opérations conventionnées menées sur le quartier de Sous le Bois (PRU Maubeuge -

Louvroil). Chacune de ces cessions se réalisant au prix de un euro (1,00 €) et justifiées par l'intérêt général de ces opérations.

Il s'agit des parcelles reprises dans le tableau ci-dessous :

Adresse de l'opération	Références cadastrales	Surface (m ²)
Rue des Fonderies	V n° 1208	559
Rue Haute	V n° 1231p <i>(nouvellement V n°1255)</i>	712
Rue Kennedy	AB n° 473p <i>(nouvellement AB n° 497)</i>	1 198
Rue du Tilleul	U n° 1214p <i>(nouvellement V n°1259)</i>	597
Rue de l'Espérance	V n°259p <i>(nouvellement V n°1252)</i> V n° 686p <i>(nouvellement V n°1253)</i>	679 3

Or, le levé de géomètre établi dans le cadre de la vente de la parcelle V n° 1231p (nouvellement V n° 1255) a montré l'existence sur celle-ci d'un terrain de pétanque. Le notaire en charge du dossier nous a fait savoir récemment que la parcelle n'étant pas close et par conséquent ouverte à tous, cette circonstance de fait suffisait à faire entrer de facto celle-ci dans le domaine public communal. Sa cession à la SA PROMOCIL nécessite donc de prononcer, préalablement à la signature de l'acte de vente, son déclassement.

Dans le cas présent, la SA PROMOCIL est en train de finaliser sur cette parcelle une opération immobilière de 4 logements individuels dont le chantier a été ouvert le 8 avril 2013. L'accès au terrain et par conséquent au terrain de pétanque est interdit au public depuis cette date. Considérant que la parcelle V n° 1231p (nouvellement V n° 1255), du fait de son accès libre à tous et de l'existence d'un terrain de pétanque, entrainé de facto dans le domaine public communal, Considérant que cette parcelle n'est plus affectée à un usage public et que cette désaffectation a été constatée par délibération en date du 18 avril 2014, Considérant que la Ville souhaite céder cette parcelle à la SA PROMOCIL dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Maubeuge Louvroil et qu'il y a lieu en conséquence de prononcer préalablement son déclassement,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été respectée,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **prononcer** le déclassement de la parcelle V n°1231p (nouvellement V n° 1255) susmentionnée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité,**
- **PRONONCE** le déclassement de la parcelle V n°1231p (nouvellement V n° 1255) susmentionnée.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY